

L'accaparement des terres

Les leçons de la pandémie ne se sont pas fait attendre. Elles remettent les priorités – se nourrir, se soigner, se loger – à leur juste place et démontrent une énième fois l'inaptitude de nos sociétés occidentales à répondre aux besoins les plus fondamentaux des humains qu'elles sont supposées accompagner et soutenir...

Dans la tourmente, nos gouvernants comprennent soudain la nécessité de redonner à l'hôpital la place essentielle qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'occuper. Ils se rendent compte combien il est inepte de dépendre de la Chine ou des États-Unis pour nos produits de santé. Mais pendant qu'ils mesurent, à marche forcée, l'état de dégradation dans lequel il ont abandonné ce service public vital, leur réflexion sur les dégâts de la mondialisation semble s'arrêter là. Concernant l'alimentation, un domaine non moins crucial : rien, nada, aucune analyse ! Pire, au lieu de s'interroger sur la question de notre souveraineté alimentaire, ils concentrent leurs efforts sur le bon fonctionnement de la grande distribution. Ces brèches qu'ils observent sur notre système de santé, ils les occultent s'agissant de nos approvisionnements en nourriture. Et pourtant, qu'advient-il si le flot des fruits et légumes issus de la mer de plastique espagnole cesse d'inonder nos supermarchés pour cause de fermeture des frontières et manque de main d'œuvre étrangère ? L'aveuglement de nos élites coûtera-t-elle à la France ses derniers paysans, ceux-là mêmes qui représentent pourtant LA solution à l'essentiel de nos problèmes ?

Car il s'agit bien de cela. Y compris d'ailleurs en termes de santé. Celle-ci ne commence-t-elle pas avec l'alimentation ? L'avenir ne pourra se construire que sur une production alimentaire saine, relocalisée et parfaitement respectueuse des hommes et des milieux, une réalité qui n'existera pas sans installer de nombreux paysans. Tout le contraire en somme de ce qui est à l'œuvre actuellement, comme en témoigne l'inquiétant phénomène d'accaparement des terres qui ne concerne plus seulement l'Asie, l'Afrique ou l'Amérique du Sud, mais désormais l'ensemble du globe. En 2008, l'ONG Grain nous alertait sur l'amplitude de ce phénomène ; mais la volatilité des actifs financiers révélée par la crise boursière, cette année-là, paraît l'avoir encore accéléré. Depuis, la terre semble être devenue une valeur refuge à laquelle les fonds d'investissement s'intéressent dangereusement. Or, leur recherche de dividendes ne s'accommode guère de l'intérêt du plus grand nombre, ni de celui de la planète.

La question est si prégnante qu'en 2018, le foncier agricole a fait l'objet d'un rapport d'information parlementaire. Si l'urbanisation et l'enfrichement croissants des terres agricoles y sont apparus centraux, les rapporteurs⁽¹⁾, adoptant un ton assez alarmiste, y signalent clairement qu'il faut «prendre la mesure des menaces qui pèsent sur la terre, ressource convoitée et négligée». On y apprend notamment qu'«en France, les craintes quant à un accaparement des terres ont été révélées par l'achat de 1 700 hectares de terres arables en 2016, dans le département de l'Indre, par un consortium chinois». Et que «d'autres acquisitions ont eu lieu depuis sur des terres céréalières». Le rapport signale enfin que «depuis plusieurs années, plusieurs centaines de vignobles dans le Bordelais et récemment en Bourgogne sont devenus la propriété d'investisseurs, souvent étrangers». L'inquiétude y est manifeste. Pour ces rapporteurs, «le développement de l'accaparement introduit une forme de concurrence déséquilibrée pour l'accès à la terre, ainsi que des pratiques agricoles peu durables et préjudiciables aux sols».

On le voit, côté politique, le thème est sur la table, et cette fois sans trop de biais. Si après la pandémie nos dirigeants ne prennent pas la mesure des enjeux, gageons que la société civile, elle, aura perçu le danger. Et qu'elle ne se laissera sans doute plus déposséder à ce point de ce qui est vital pour elle. D'autant moins que derrière cette question de l'approvisionnement alimentaire, celle du climat guette, avec une même réponse : l'urgence de développer sur notre territoire de nombreux paysans pratiquant leur art sans impacter le vivant dont nous dépendons tous ; pour ne pas dire... dont nous sommes !

Nelly Pégeault

Note 1 : Mme Anne-Laurence Petel, du groupe La République en marche et M. Dominique Potier, du groupe Socialistes et apparentés.

Guard*
潤萬家

dossier

STATE

ackRock®

Les accaparements de terres, une menace économique et sociale globale

■ En 2008, l'ONG *GRAIN*, dans un article intitulé *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière* alertait l'opinion publique sur le déclenchement d'un nouvel "accaparement des terres" au niveau mondial, pouvant "sonner le glas des petites exploitations agricoles et de moyens de subsistance ruraux dans bien des régions du monde". Depuis, de nombreux travaux ont été menés sur ce sujet, donnant lieu à des chiffres contradictoires et à des interprétations très diverses.



▲ L'accaparement des terres signifie souvent la destruction des milieux naturels

©GRAIN

Par Michel Merlet*

Le mot accaparement des terres, contrairement au sens plus restreint du mot anglais *land grab*, englobe à la fois la dépossession souvent violente des ayants droit et la concentration des terres et des ressources par une minorité, qui s'opère le plus souvent avec l'accord des parties et de façon légale. L'accaparement des terres concerne aujourd'hui tous les continents, avec des modalités qui varient dans les anciennes colonies, dans les pays qui faisaient partie du bloc soviétique et dans les pays « développés ».

Un Forum mondial sur l'accès à la terre (FMAT) a permis en mars 2016 à Valencia (Espagne) aux participants d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe de faire le point sur ce sujet et de mesurer l'ampleur des modifications en cours et la gravité des menaces qu'elles entraînent. Tou-

tefois, très peu de dispositions ont été prises par les gouvernements au niveau national et aucune réglementation internationale contraignante n'a été adoptée à ce jour. Le phénomène s'accroît, sans que ne réussissent à émerger des mesures susceptibles de le contrôler.

Un bouleversement à l'échelle planétaire

Les chiffres avancés par les différents observatoires des phénomènes d'accaparement semblent loin de refléter la véritable ampleur des changements en cours au niveau des structures agraires. Un processus d'*enclosures*⁽¹⁾ à l'échelle mondiale est en cours dans de vastes régions. Tout comme en Angleterre avant et pendant la révolution industrielle, cela se traduit par la dépossession des populations rurales des terres qu'elles utilisaient avec clôture et privatisation



©Henry Doyle 1868

▲ Le processus d'enclosures anglais pendant la révolution industrielle engendra l'exode vers l'Amérique

des ressources et des espaces communs, le développement d'un prolétariat rural et une foi aveugle dans le progrès. Il faut rappeler que les *enclosures* entraînent une véritable catastrophe sociale en Angleterre, dont les effets n'ont pu être contrôlés qu'avec l'expansion coloniale et des migrations massives des plus pauvres vers l'Amérique⁽²⁾.

Le potentiel d'expansion de ces nouvelles *enclosures* est considérable. Il commence par les terres apparemment « sous-utilisées » qui seraient potentiellement « valorisables » en agriculture, mais qui ne sont pas vides et où les habitants possèdent des droits d'usage. Selon la FAO et l'IIASA, leur superficie est similaire à celles des terres cultivées aujourd'hui, soit 1,5

▼ Le Forum mondial sur l'accès à la terre (FMAT) de 2016



©DR



▲ Au regard des investisseurs, les communautés paysannes autochtones sous-utiliseraient leurs terres. Ici, au Mozambique

milliard d'hectares. Leur mise en culture avec des moyens mécaniques ne serait pas sans danger puisqu'il s'agit en partie de zones aujourd'hui couvertes de forêts et/ou occupées par des populations autochtones.

Les enclosures actuelles sont contemporaines d'une révolution qui n'est plus industrielle, mais seulement financière

Si les appropriations de terres communautaires et d'espaces naturels existent depuis longtemps, leur ampleur, la rapidité de leur développement et la nature des acteurs engagés aujourd'hui en font un processus inédit. Les élites et caciques locaux et des entrepreneurs nationaux jouent un rôle important, mais les interventions des entreprises multinationales, des fonds de pension, des fonds souverains des États sont de plus en plus décisives. Listons les principales nouveautés par rapport aux phénomènes antérieurs :

- Les enclosures actuelles sont contemporaines d'une révolution qui n'est plus industrielle, mais financière ;
- L'agriculture mécanisée qui utilise principalement de l'énergie fossile permet de faire du profit sans avoir besoin de grandes quantités de main d'œuvre ;
- Il n'y plus d'échappatoire possible pour les millions d'exclus comme ce fut le cas au XIXe ou au début du XXe siècle avec la migration vers le « nouveau monde » ;
- Nous vivons une crise écologique et climatique majeure qui exige des changements radicaux de comportement ; La rapidité des changements technologiques et socio-économiques ne laisse plus à nos sociétés humaines le temps de construire des réponses efficaces en termes d'organisation, de

régulation et de gouvernance.

Cette dynamique agraire nouvelle fortement médiatisée en 2008 avait commencé à s'intensifier dès les années 1970. De nouvelles techniques agricoles (mais aussi biotechnologiques et minières) « modernes » ont décuplé les possibilités de production et d'extraction, tout en nécessitant de moins en moins de force de travail. Elles rendent aujourd'hui possible et profitable la privatisation de ressources qui étaient jusqu'alors publiques, communes, ou simplement inaccessibles (les semences et les génomes des espèces sauvages, des gisements énergétiques ou miniers, par exemple). Les marchés se sont mondialisés et le libre échange des marchandises s'est généralisé. Les prix se fixent désormais à l'échelle de la planète, et il n'existe pas de politiques agricoles ni de politiques foncières à ce niveau. Avec le développement récent et inédit du secteur de la finance, « se créent » ou « disparaissent » en quelques secondes d'immenses richesses, virtuelles dans une large mesure, mais qui peuvent s'investir dans des terres qui sont,

▼ La terre, une valeur refuge face à la fluctuation des marchés



Une nouvelle dynamique autour de l'appropriation des ressources naturelles et de l'accumulation s'est mise en place : l'accumulation primitive est de retour

elles, bien réelles. Une nouvelle dynamique autour de l'appropriation des ressources naturelles et de l'accumulation s'est mise en place : l'accumulation primitive, associée d'habitude aux systèmes précapitalistes, est de retour.

Comprendre les évolutions actuelles : développement de l'agrobusiness et accaparements

Le développement des marchés financiers ayant rendu les capitaux surabondants, mais aussi très volatiles, beaucoup d'investisseurs cherchent à placer au moins une partie de leur argent dans des actifs moins susceptibles de perdre leur valeur que les produits dérivés et spéculatifs. Le retour sur investissement doit être suffisamment élevé pour que des détenteurs de capitaux, qui ont beaucoup d'autres options de placement, soient intéressés. Les anciennes colonies et les anciens pays socialistes offrent aux grandes entreprises capitalistes des conditions exceptionnellement favorables à leur développement dans l'agriculture. D'importantes superficies de terres potentiellement cultivables y semblent sous-utilisées par manque de capitaux, alors qu'elles se prêteraient à une grande production mécanisée utilisant des combustibles fossiles et des intrants d'origine minière. Face au sous-développement, ce serait là le chemin du progrès et de l'efficacité, un mythe véhiculé depuis longtemps par les groupes dominants. Les chefs d'État mesurent souvent l'efficacité de leur action à leur capacité à attirer les investisseurs étrangers. Avec l'appui



@Via Campesina

▲ L'agriculture paysanne génère de la valeur ajoutée. Ici au Pérou

des États, les « investisseurs » bénéficient d'un accès peu onéreux - voire gratuit - à la terre, d'avantages fiscaux considérables et d'une main d'œuvre très bon marché. Les garanties offertes par les accords bilatéraux d'investissement établissent un droit contraignant qui les protège. Ils bénéficient d'un large appui des organisations financières internationales. L'absence ou le faible niveau d'organisation des populations facilite leur pénétration à grande échelle.

Mais qu'en est-il en réalité de cette efficacité économique de la grande production, de sa supériorité par rapport à la production paysanne, qui a été le leitmotiv, tant des théoriciens du capitalisme que de ceux du socialisme? ⁽³⁾

Aujourd'hui, on cherche souvent à rendre présentes les spoliations qu'entraînent les accaparements de terres dans les pays du Sud en faisant la promotion de nouvelles formes de production qui s'établiraient sur la base de relations contractuelles, donc volontaires, entre entreprises et États ou entre entreprises et particuliers, présentées abusivement comme des processus « gagnant - gagnant ». C'est le cas par exemple des plantations agro-industrielles d'hévéas, de cannes à sucre ou de palmiers à huile qui intègrent des parcelles « paysannes » avec des itinéraires techniques imposés et une commer-

cialisation obligatoire auprès de l'entreprise.

Pour comprendre la réalité des accaparements, il nous faut revoir les catégories et les concepts économiques que nous utilisons. Il nous faut revenir à des évidences : pour s'enrichir, il ne faut pas seulement être intelligent ou savoir prendre des risques, il faut soit s'approprier des richesses qui n'ont pas été produites par les humains, des rentes foncières, soit s'approprier le travail d'autrui. Le développement considérable des inégalités que décrit et dénonce l'économiste Thomas Piketty est fondé sur ces deux mécanismes.

Avec l'appui des États, les « investisseurs » bénéficient d'un accès peu onéreux – voire gratuit – à la terre, d'avantages fiscaux considérables et d'une main d'œuvre très bon marché

L'origine du profit que réalise un entrepreneur doit pouvoir être analysé dans cette perspective, et l'évaluation de l'efficacité d'un projet pour un entrepreneur ne doit pas être confondue avec l'intérêt de ce projet pour la société dans son ensemble.

▼ La destruction des milieux naturels est une constante du développement de l'agro-industrie



© sentimentmedia

Dans le domaine agricole, il convient de mesurer la valeur ajoutée qui est produite, c'est-à-dire la richesse nette qui est créée lors du processus de production. Il faut pour cela soustraire de la valeur de la production totale l'ensemble des valeurs des intrants et de la partie des équipements et infrastructures consommés. De très nombreuses études réalisées sur plusieurs continents ont montré que les petits producteurs généraient pratiquement toujours beaucoup plus de valeur ajoutée par hectare que les grandes entreprises capitalistes.

Alors pourquoi ont-ils d'énormes difficultés à survivre face à ces dernières? Tout simplement parce qu'ils disposent de peu de ressources et de terres, contrairement aux grandes entreprises, et parce que la répartition de la richesse créée entre les propriétaires du capital, les propriétaires fonciers, les travailleurs est radicalement différente dans une ferme paysanne et dans une entreprise à salariés. Dans les plus grands agro-holdings qui se sont développés en Ukraine après la chute de l'URSS et dont les performances agronomiques restent très moyennes, les retours sur investissements sont très bons. Des études de terrain ont montré que 80 à 90% de la valeur ajoutée produite rémunéraient les propriétaires du capital (actionnaires et banquiers), alors que seulement 3 à 10% rémunéraient les travailleurs, 7 à 9% rémunéraient les petits propriétaires fonciers (bénéficiaires de la décollectivisation, mais contraints à louer leurs terres aux agro-holdings par manque de moyens), et 1 à 2% représentaient des impôts censés bénéficier à la société dans son ensemble. C'est donc bien la répartition de la richesse nette créée entre les acteurs sociaux qui permet de comprendre la logique des accapareurs.

Les calculs précédents, réalisés avec les prix observés, sous-estiment la gravité des phénomènes. Il faudrait aussi examiner comment la valeur ajoutée se répartit le long des filières et des « chaînes de valeur » et également tenir compte des coûts non assumés par les entreprises (ou les autres producteurs) qui doivent être couverts par la société (pollution, destruction de richesses naturelles, coûts sociaux de l'exploitation des travailleurs, etc.).

La multiplication des unités de production agricole de grande taille utilisant essentiellement de la main d'œuvre salariée et la disparition de très nombreuses unités de production paysanne ne confirment donc pas la supériorité des premières sur les secondes. La véritable supériorité des « investisseurs » et des grands entrepreneurs capitalistes, c'est leur capacité à s'approprier les rentes de tous types, la rente foncière et les rentes naturelles en premier lieu, mais aussi les rentes résultant de la mise en place de politiques publiques, comme celles qui favorisent la production d'agrocarburants. C'est aussi leur capacité à exploiter le travail de leurs salariés, directement

liée à l'augmentation de la productivité du travail permise par la mécanisation et l'utilisation de ressources communes non renouvelables (pétrole, intrants multiples).

En conclusion, ceux qui nous semblent être les meilleurs, les plus efficaces, sont en fait les moins intéressants pour la société dans son ensemble. Ils peuvent même se transformer en une véritable menace, sociale et écologique, même lorsqu'ils respectent les lois actuelles et s'appliquent à être socialement responsables.

Une menace globale pour l'humanité

Les accaparements de terres, de par leur ampleur et leur multiplication, mais aussi parce qu'il s'agit de processus aux conséquences irréversibles sur le court terme, constituent, tout comme le changement climatique, une menace globale pour l'humanité.

Les appropriations et la concentration des terres par quelques-uns entraînent la destruction des sociétés paysannes, l'exclusion de millions de petits producteurs, la destruction des écosystèmes et l'accélération du réchauffement climatique. Elles ont des effets locaux, la spoliation des populations locales et la violation de leurs droits coutumiers, mais aussi des effets lointains, du fait de la concurrence inégale qui s'instaure entre les grandes unités de production très bien dotées en capital et en terres et les producteurs paysans dont la productivité du travail est très inférieure.

Quand ils ont accès aux moyens de production et à la terre, les producteurs paysans sont les mieux à même de répondre aux intérêts de la société en produisant presque toujours plus de richesses nettes par unité de surface que les grandes entreprises à salariés. Ils intègrent naturellement dans leurs choix les générations futures au lieu de ne rechercher que la maximisation du profit sur le court terme. Ils peuvent mieux s'adapter à la diversité des écosystèmes et respecter l'environnement. Enfin, l'agriculture paysanne génère beaucoup plus d'emplois, et limite l'exode rural. Mais les paysans sont par millions les victimes

des évolutions actuelles des structures agraires dans le monde. Les données de la FAO montrent qu'en 2007, 78% de la population active agricole mondiale était localisée en Asie et 16% en Afrique. Seulement 6% des actifs agricoles de la planète vivent dans les Amériques (du nord, centrale, du sud), en Europe ou en Océanie. Les terres agricoles qu'ils utilisent sont très inégalement réparties à l'échelle de la planète: les 6% d'actifs des Amériques, d'Europe et d'Océanie utilisent 43% des terres agricoles alors que les 94% d'actifs d'Asie et d'Afrique ne disposent que de 57% des surfaces agricoles.

Pour que les 9 milliards d'humains aient à l'horizon 2050 de quoi se nourrir et les sources d'énergies nécessaires à leur survie, il faudra maximiser la production de richesses par unité de surface, les surfaces disponibles étant limitées. On estime que si les tendances démographiques actuelles se poursuivaient, et si le modèle de production agricole des pays d'Europe et d'Amérique du Nord se généralisait à l'ensemble de la planète, il faudrait pour atteindre le plein emploi en 2050, pouvoir créer 4, 5 milliards d'emplois

Les appropriations et la concentration des terres par quelques-uns entraînent la destruction des sociétés paysannes, l'exclusion de millions de petits producteurs, la destruction des écosystèmes et l'accélération du réchauffement climatique

ou de postes de travail dans le monde (67% de la population alors en âge de travailler). 40% de ceux-ci correspondent aux emplois qui seraient détruits si on réduisait à 3% le nombre d'actifs agricoles, comme en Europe ou en Amérique du Nord. Il ne s'agit pas de projections, mais d'une

estimation réalisée par Henri Rouillé d'Orfeuil, un chercheur ayant exercé de hautes responsabilités au Ministère du Développement en France, dans des organismes de recherche de haut niveau et qui connaît aussi de l'intérieur la façon dont la Banque Mondiale sous-estime volontairement la situation actuelle de sous-emploi dans ses modèles.

Bien évidemment, un tel scénario ne se produira pas, des ruptures qui pourront être catastrophiques auront nécessairement lieu avant 2050, sous des formes impossibles à prédire. Ce qu'il nous enseigne, c'est qu'un avenir durable pour l'humanité sur terre sur la base de la grande production moderne capitaliste à salariés est simplement impossible. La lutte contre les exclusions paysannes, et le maintien du plus grand nombre possible de petits producteurs agricoles est une nécessité, non pas dans l'intérêt des seuls paysans, mais pour l'humanité tout entière. Il nous faudra sans doute rétablir la production paysanne à petite échelle, là où elle a disparu, en Europe, en Amérique, et là où des accaparements l'ont fait disparaître en Asie et en Afrique, en développant les systèmes les plus compatibles avec le maintien de la biodiversité et des équilibres écologiques, et employant le plus possible de travailleurs par unité de surface.

Les réponses proposées aujourd'hui, l'appel au respect volontaire des droits humains fondamentaux, la promotion de droits sécurisés via la généralisation de la propriété privée, la mobilisation de plus d'investissements dans le secteur agricole, le recours à la responsabilité sociale des entreprises, sont non seulement insuffisantes, mais largement responsables de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Comme c'est le cas face au réchauffement climatique, mettre en place des actions susceptibles d'éviter une évolution catastrophique de la situation planétaire sera très difficile et exigera un véritable changement de paradigme de développement. Une étude à paraître en 2020 du Comité technique Foncier et Développement (CTFD) affirme que «Notre futur proche, celui des trente prochaines années, ne pourra pas se dérouler dans la continuité des tendances actuelles sans conduire à la poursuite de la dégradation de la biosphère, à l'accroissement des inégalités entre les régions et entre les personnes, à des migrations de plus en plus massives et à de graves conflits [...] Au lieu de favoriser les systèmes de production agricole ayant recours à des ressources non renouvelables, à des intrants qui contribuent à l'érosion de la biodiversité, ne conviendrait-il pas de favoriser des systèmes de production agroécologique, fondés sur le recyclage de la matière organique et nécessitant plus de main d'œuvre? Cette voie ne peut être envisagée sans une meilleure rémunération des producteurs agricoles. Elle permettrait de développer une agriculture qui ne soit plus nocive

▼ L'Asie représente à elle seule 78% de la population active agricole mondiale



pour l'environnement et limiterait les destructions d'emplois, ou même en créerait de nouveaux, suivant les contextes. Les petites structures de production familiales ou des structures coopératives ou communautaires qui ne fonctionnent pas suivant la logique de la maximisation des profits mais cherchent à servir les intérêts des jeunes et des générations futures, pourraient être l'assise de la production agricole du futur. Elles pourraient aussi offrir une assurance à des personnes en difficultés, là où il n'existe pas de sécurité sociale en dehors des solidarités familiales. ».

Nous devons remettre en cause le sacro-saint principe de la libéralisation des marchés, et penser une mondialisation totalement différente. Placer sous le contrôle de la société tous les marchés de ce que Karl Polanyi appelait les marchandises fictives, la terre, le travail, la monnaie, est aujourd'hui une question de survie pour l'humanité. La régulation de la finance, la régulation des marchés fonciers, et une remise en cause des principes mêmes du capitalisme ne constituent plus des options politiques, mais des conditions nécessaires pour la survie de l'humanité. Nous

La régulation de la finance et une remise en cause des principes mêmes du capitalisme ne constituent plus des options politiques, mais des conditions nécessaires pour la survie de l'humanité

n'avons pas d'autre solution que de travailler dès à présent à un nouveau mode de gouvernance mondiale, qui permette une gestion durable de nos biens communs. Cela implique d'instaurer un droit international contraignant pour tout ce qui implique des menaces pour l'humanité. Seule une mobilisation populaire considérable pourra réussir à en imposer la mise en œuvre ■

**Michel Merlet, directeur d'Agter, Association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles.*

Notes:

- 1- Ce mot anglais désigne l'action d'endore un champ, la première conséquence négative en étant l'appropriation par les propriétaires d'espaces préalablement dévolus à l'usage collectif.
- 2- Karl Polanyi a montré en 1944 dans son remarquable ouvrage **La grande transformation** que ces enclosures s'inscrivaient dans des évolutions qui allaient déboucher sur la crise mondiale économique puis politique des années 1920 et 1930 et les terribles conflits mondiaux de la première partie du XX^e siècle.
- 3- Voir Karl Kautsky, **La question agraire. Étude sur les tendances de l'agriculture moderne**, publié en 1899 en allemand, qui concluait que l'agriculture à petite échelle ne pouvait pas servir la construction du socialisme, et qu'elle devait être remplacée par une agriculture moderne à salariés, ce qui a ensuite été mis en œuvre en Union soviétique.



▲ Les méthodes agro-industrielles s'avèrent extrêmement coûteuses pour la collectivité humaine



▲ À l'échelle du globe, l'accaparement orchestre l'exclusion de millions de petits producteurs. Ici en Tanzanie

POUR ALLER PLUS LOIN

- Comité technique Foncier et Développement – CTFD (à paraître en 2020). *La question de l'accès des jeunes à la terre*. Agter.
- Comité Technique Foncier et Développement élargi (2010). *Les appropriations de terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations*. Agence Française de Développement, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Agter.
- Comité Technique Foncier et Développement (2014). *Guide d'analyse ex-ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière*. GRET, Agter, IIED.
- Merlet M. (2013). *Les accaparements de terres dans le monde, une menace pour tous*. Dossier: Le foncier agricole: lieu de tensions et bien commun. Revue POUR (GREP)
- GAEZ, IIASA (International Institute for Applied Systems Analysis) – FAO (2002).
- Cochet, Hubert. (2017). *Capital-labour separation and unequal value-added distribution: repositioning land grabbing in the general movement of contemporary agricultural transformations*, *The Journal of Peasant Studies*.
- Polanyi, Karl (1944). *La grande transformation*. Ed. Gallimard, 1983.
- White, B.; Borras S., Hall, R.; Scoones I. & Wolford W. (2012) *The new enclosures: critical perspectives on corporate land deals*, *Journal of Peasant Studies*, 39: 3-4, 619-647.
- Rouillé d'Orfeuil, H. (2017) *Transition agricole et alimentaire, la revanche des territoires*, Ed. Charles Léopold Mayer.



Agter est une association internationale qui travaille depuis 2005 à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des autres Ressources naturelles. Face aux accaparements, à la concentration mais aussi à l'épuisement et à la dégradation des ressources, Agter appuie l'émergence de nouvelles formes

politiques et sociales de gestion de celles-ci, du local au global, indispensables pour notre survie à tous.

Grâce à son réseau de membres institutionnels et individuels (paysans, professionnels, porte-paroles de collectifs citoyens, chercheurs de disciplines diverses, ...) originaires de trente pays et de quatre continents, Agter anime des réflexions interculturelles et interdisciplinaires et un processus d'apprentissage collectif destiné à formuler des propositions et à les mettre en œuvre. Agter défend l'agriculture et la foresterie à petite échelle, paysanne et familiale, et le renforcement ou la création d'institutions communautaires à différents niveaux, pour préserver et gérer les communs indispensables à l'humanité. Formations présentielle et en ligne en plusieurs langues, conférences, voyages d'études filmés et projets avec des partenaires permettent de comparer les politiques, les expériences, de les capitaliser et de les partager.

Agter diffuse ses travaux et les connaissances produites dans les différents réseaux auxquels ses membres participent sur un site trilingue de ressources documentaires en libre accès, www.agter.org qui regroupe aujourd'hui près de mille articles dont la qualité est validée par les membres. Ces informations, compréhensibles par des non-spécialistes, contribuent à renforcer l'action citoyenne et le fonctionnement démocratique.

En 2016, Agter a organisé à Valencia (Espagne) avec le CERAI et avec l'appui de la FAO, du FIDA et de plusieurs centaines d'organisations de producteurs et de la société civile un Forum mondial sur l'accès à la terre (FMAT) qui a réuni 400 participants de 70 pays.

www.agter.asso.fr www.agter.org

La nouvelle financiarisation de la fourchette et de la fourche ?

■ La pénétration d'acteurs non agricoles dans la sphère agricole est un phénomène étudié de longue date, et qui a trouvé un écho particulièrement important depuis la crise économique et financière de 2007-2008. Une nouvelle forme de financiarisation de l'agriculture et de l'alimentation a récemment fait son apparition et pourrait, à terme, bouleverser certains équilibres dans la gouvernance des systèmes alimentaires.

Par Quentin MATHIEU *

L'étude de l'évolution de la financiarisation de l'agriculture s'est souvent concentrée sur les achats de terres agricoles («land-grabbing») et la présence de fonds spéculatifs sur les marchés à termes agricoles. Mais un nouveau type d'acteur, principalement représenté par les fonds d'investissement, semble émerger dans la sphère agricole et alimentaire. Or, cette discrète évolution de la financiarisation des systèmes alimentaires prend une ampleur de plus en plus croissante sur ces dix dernières années avec l'introduction de ces fonds d'investissement ou de sociétés de gestion d'actifs («asset management») dans la propriété des entreprises et des exploitations agricoles.

1 - Quand les fonds d'investissement dictent les choix des Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Certaines de ces sociétés, qui ont d'ailleurs fait récemment irruption dans l'actualité sociale (telle la multinationale BlackRock), détiennent des parts non négligeables dans le capital de grandes entreprises agroalimentaires et sont capables de peser dans les décisions stratégiques de ces entreprises. Dans un article¹ publié dans la Revue of International Political Economy, l'économiste canadienne Jennifer Clapp étudie le poids de ces sociétés dans le capital social de plusieurs firmes multinationales de l'agroalimentaire (FMNA) telles que Coca-Cola, Nestlé ou Danone, mais également de firmes situées à l'extrême amont de la chaîne de valeur agroalimentaire comme DuPont, Bayer ou Monsanto. La valeur des fonds gérés par BlackRock (première société de gestion d'actifs à l'international)

et directement liée au secteur agroalimentaire sur l'année 2018 a atteint près de 1,5 milliards de dollars au second semestre 2018, ceci à travers les différentes prises de participation dans l'actionariat des 20 premières firmes multinationales agroalimentaires (FMNA). Les autres fonds d'investissement du top cinq mondial que sont Vanguard, State Street, Capital Group et Fidelity ne sont pas en reste non plus, avec parfois une détention des parts actionnariales qui dépasse les 10% comme dans le cas de Capital Group avec la société d'agrochimie DuPont. DuPont, qui a fusionné en décembre 2015 avec un autre

Certaines sociétés, telle la multinationale BlackRock, détiennent des parts non négligeables dans le capital de grandes entreprises agroalimentaires

gérant de l'agrochimie, Dow Chemicals, et dont Capital Group détient également 4% du capital. Ces prises de participation croisées de ces sociétés de gestion d'actifs, et leur présence conjointe dans l'actionariat des FMNA, révèlent des mécanismes et des stratégies d'influence qui pèsent sur les décisions de ces firmes. Si les récentes opérations de fusions-acquisitions dans le secteur de l'agrochimie (Dow-DuPont, Bayer-Monsanto, ChemChina-Syngenta) ont été justifiées par la conjoncture des marchés et le besoin de restructurer le secteur, les fonds de gestion d'actifs ont eu une influence considérable dans ces opérations de concentration.



▲ BlackRock, première société de gestion d'actifs à l'international. Fin 2019, elle gérait 7429 milliards de \$ d'actifs, deux fois plus que le PIB de la France !

Dans le cadre d'une stratégie concertée de ces fonds pour accroître la valorisation des entreprises dans lesquelles ils détiennent des parts (valorisation qui va conditionner le versement de dividendes aux actionnaires que sont les clients des fonds de gestion), elles peuvent peser de tout leur poids dans les votes des assemblées générales. Par exemple, la part cumulée des cinq premiers fonds d'investissement dans des sociétés comme Dupont et CF Industries dépasse les 30%, ce qui est suffisant pour obliger un directeur à composer avec les représentants de ces sociétés et de leurs intérêts.

2 - La finance proche des champs

Le contrôle actuel exercé par les fonds d'investissement sur les entreprises agroalimentaires est le fruit d'une orientation stratégique visant à saisir une réelle opportunité de diversification des portefeuilles d'actifs, et d'investissement dans un secteur d'avenir dont la rentabilité suit un sentier de croissance stable sur le long terme à l'échelle mondiale : croissance de la demande mondiale, utilisation des nouvelles technologies,

▼ Les terres achetées par les fonds d'investissement sont orientées vers des exploitations en grandes cultures





▲ Même des firmes comme Nestlé n'échappent pas à l'influence des fonds d'investissement

émérgence de nouvelles tendances de consommation. Le nombre de fonds spécialisés dans le secteur agroalimentaire est ainsi passé de 38 à 530 entre 2005 et 2018, pour une capitalisation totale de 83 milliards de dollars d'actifs contre 18 milliards de dollars en 2010². Si ces investissements se concentrent dans des entreprises de l'agroalimentaire ou de l'agrochimie, les exploitations agricoles sont également de plus en plus ciblées par ces sociétés, jusqu'à représenter le maillon de la chaîne de valeur alimentaire le

plus attractif dans certaines régions pour ces capitaux³. D'après le Rapport 2018 de Valoral Advisors, le nombre de fonds dédiés uniquement aux investissements dans les exploitations agricoles s'élevait à 145 en 2017 contre 17 en 2005, principalement centré sur l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie. 60% de ces fonds sont orientés vers des exploitations en grandes cultures⁴, et prennent souvent la forme de la création d'une agro-holding qui détient les terres pour les louer ensuite à des agriculteurs,

tout en leur fournissant les intrants, l'itinéraire technique et en gérant la commercialisation de la production.

Ces formes émergentes de financiarisation des systèmes agricoles et alimentaires posent de nombreux enjeux pour le devenir des agriculteurs de la décennie qui s'ouvre. Faut-il s'adapter, adopter ou résister à ce nouveau mode de financement? Existe-t-il un risque de perte de contrôle de l'appareil de production agricole? D'autant plus que ces entreprises sont toujours plus concentrées en amont comme en aval... Des questions, essentielles, mais qui semblent encore très éloignées des débats politiques, en France comme dans l'Union européenne ■

* Quentin MATHIEU - économiste, chargé de mission au Service Références et études économiques des Chambres d'Agriculture France

NOTES:

- 1- Clapp, J. (2019). *The rise of financial investment and common ownership in global agrifood firms*. *Review of International Political Economy*, 1-26. chapitre 2
- 2- Valoral Advisors (2018). *Global food & agriculture investment outlook*.
- 3- Par exemple, 93% de ces investissements concernent des exploitations agricoles dans la région Océanie.
- 4- Magnan, A. (2015). *The financialization of agri-food in Canada and Australia: Corporate farmland and farm ownership in the grains and oilseed sector*. *Journal of Rural Studies*, 41, 1-12.

Le cas « Socfin »

Comment, à travers la holding Socfin, deux grands groupes européens - Bolloré et Fabri - prospèrent notamment sur le dos de l'Asie et de l'Afrique où ils possèdent des centaines de milliers d'hectares.



©Eros Sana, Business Humanrights

Désireuses de comprendre la structure de Socfin et sa relation notamment avec le groupe Bolloré, plusieurs organisations de la société civile ont sollicité

Profundo, un bureau d'étude spécialisé dans la recherche approfondie et la consultation, pour qu'il creuse la question.

Nous reproduisons ici le résu-

mé de son rapport «Décrypter le groupe Socfin».

«Socfin est la société holding basée au Luxembourg d'un groupe agroalimentaire international intervenant dans la production d'huile de palme et de caoutchouc en Asie et en Afrique, qui dispose d'environ 400 000 hectares de concessions dans dix pays. La structure de l'actionariat du groupe Socfin est complexe, avec plusieurs investissements croisés entre différentes sociétés holding. Bien que Socfin soit cotée en bourse, 93% de ses actions sont détenues par deux groupes d'actionnaires seulement: des sociétés appartenant au groupe français Bolloré (39%) et des sociétés appartenant à l'homme d'affaires belge Hubert Fabri (54%). Hubert Fabri est un ami proche de Vincent Bolloré, le président et actionnaire majoritaire du groupe Bolloré. À

elles deux, les familles Bolloré et Fabri contrôlent le groupe Socfin. En tant que principaux actionnaires, plusieurs membres des deux familles occupent des postes de direction importants dans les différentes entités du groupe. En aval, le groupe Socfin est scindé en deux, représenté par deux entités différentes opérant dans deux régions géographiques différentes: Socfinaf, qui opère en Afrique, et Socfinasia, qui exerce ses activités en Asie. Ces deux entités possèdent plusieurs filiales de plantations, qui génèrent toutes des revenus dont bénéficieront, à terme, Bolloré et Fabri. Sur le plan géographique, les activités du groupe Socfin sont donc concentrées sur l'Afrique et l'Asie, bien que les holdings soient situées en Europe (principalement au Luxembourg, en Belgique et en Suisse)» ■

Source: Pham Van, L. (2020, février), *Décrypter le Groupe Socfin*, Amsterdam, Pays-Bas: Profundo. <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29478-decrypter-le-groupe-socfin>

L'accaparement des terres est criminel

■ « L'accaparement de terres est l'achat, par des financiers étrangers, en complicité avec les pouvoirs locaux, de sols agricoles ou de forêts sur lesquels vivent et se nourrissent des peuples indigènes. Au cours de la dernière décennie, les surfaces de terres accaparées ont couvert quelque 30 millions d'hectares - plus que la surface agricole française ! - et le mouvement est loin d'être terminé. Les plantations de palmiers à huile sont responsables d'une grande partie des accaparements de ces dernières années. La croissance des investissements des fonds de pension états-uniens dans les terres agricoles est spectaculaire. En plus, les structures offshore et les flux financiers illicites jouent un rôle important dans les opérations actuelles.

[...]

Ces propos sont tirés de la grande étude sur l'accaparement des terres⁽¹⁾ menée par l'ONG Grain, référent international sur ces questions.



©DR

Par Nicolas Sersiron *

Pourtant, selon une décision de la Cour Internationale de Justice de 2016, « Les cas d'accaparement des terres systématiques et suffisamment graves dans leurs conséquences peuvent être portés devant la justice comme crimes contre l'humanité⁽²⁾ ». On est là face à une nouvelle conquête de type colonial, un renouvellement d'une forme de pillage extractiviste dans lequel les terres sont assimilées à de simples puits à profit, un autre genre de mines à ciel ouvert. L'installation de monocultures avec machines agricoles et engrais chimiques les videront rapidement de leur fertilité. Chasser les peuples qui ont préservé la ressource et respecté l'environnement est un « détail de l'histoire » pour les accapareurs.

De la redistribution à l'accaparement, l'illégitimité des privatisations

À travers la question de la dépossession des terres collectives, il apparaît clairement que la dé-communisation, la privatisation, légalisée par des parlements et des gouvernements n'a jamais été légitime car elle n'a pas été faite dans l'intérêt général. Les pillages extractivistes n'ont pu exister qu'en privilégiant des intérêts particuliers sur ceux du reste de la population, une constante du capitalisme. Même s'il y a eu de grandes réformes agraires dans l'histoire, en Chine, en Inde, à Cuba, partiellement en France et dans bien d'autres pays,

aujourd'hui un mouvement inverse est en cours avec les accaparements dans les pays du sud et de l'est de l'Europe et les agrandissements de fermes. Cette privatisation des terres a soutenu l'industrialisation agricole et permis à l'agroalimentaire de devenir le plus grand lobby planétaire. De l'amont avec les semences brevetées, engrais chimiques, pesticides, machinisme, transports et prêts bancaires, jusqu'à l'aval avec la transforma-

Les pillages extractivistes n'ont pu exister qu'en privilégiant des intérêts particuliers sur ceux du reste de la population, une constante du capitalisme

▼ L'accaparement des terres détruit les agricultures vivrières pourtant si résilientes



@Wikipedia commons



▲ Certains domaines sont devenus si grands qu'il est difficile de les racheter



▲ Déforestation à Sumatra, un désastre au regard de la seule crise climatique



▲ En Afrique l'accaparement va de pair avec une pression sur la ressource en eau

tion industrielle (céréales, viande, lait), les transports, le libre-échange et la distribution par les supermarchés, les profits sont énormes, sauf pour la très grande majorité des agriculteurs.

Depuis la France de l'avant-guerre où l'on comptait environ 10 millions d'agriculteurs – soit 1/4 de la population! – ceux-ci représentent désormais moins de 2% des français. La Politique Agricole Commune (PAC), avec son système de subventions à l'hectare, a largement contribué à ce phénomène de concentration : selon Aurélie Trouvé⁽³⁾, ces aides représentaient en 2016, 85% du revenu des agriculteurs. Ainsi, plus l'exploitant possède d'hectares, plus la quantité de subventions est importante. Certaines exploitations sont devenues si grandes et si chères que seules des institutions financières, parfois chinoises, sont capables de les acheter aujourd'hui. C'est un accaparement «soft» qui se fait au profit des grandes entreprises de l'agrobusiness et dans lequel il ne restera à terme que des employés mal payés et des machines robotisées si rien ne vient rompre cette dynamique mortifère.

Accaparement, un pillage extractiviste

En ce début du XXI^e siècle, les accaparements de terres avec l'industrialisation de l'agriculture se révèlent être de même nature que le mouvement prédateur de l'extractivisme global qui oublie les générations futures, ne prend plus soin de la terre, pire, la saigne et stérilise les sols. En Indonésie, les forêts primaires sont brûlées pour être remplacées par des palmiers à huile. En Amazonie, la culture du soja et les élevages de bœufs avalent la forêt d'année en année par millions d'hectares, les savanes brésiliennes à la richissime biodiversité, le Cerrado, subissent le même sort. L'article du chercheur brésilien Felipe Milanez : «Bolsonaro encourage les massacres des défenseurs dans les zones agricoles et le carnage écologique»⁽⁴⁾ annonce une accélération des accaparements extractivistes et de la violence. Et dans le grand massif forestier d'Afrique centrale, en République démocratique du Congo, les accapareurs ont bien entamé la destruction. Impossible de trouver la moindre justification à la bidonvilisation des peuples chassés de leurs terres dans les pays du Sud ni à la misère

Les accaparements de terres avec l'industrialisation de l'agriculture se révèlent être de même nature que le mouvement prédateur de l'extractivisme global

ainsi créée. Les productions issues de ces accaparements iront le plus souvent nourrir les élevages à destination des populations majoritairement repues des pays industrialisés, abreuver leurs voitures ou cuire les frites des chaînes de burgers.

La majorité des accaparements de terres agricoles est liée à l'accaparement de l'eau

Sauf dans les immenses fermes non irriguées, dédiées à une agriculture productiviste extensive et pluviale comme le soja en Amérique du Sud, les accaparements des terres en Afrique ne se font jamais sans la confiscation de l'eau douce. L'agriculture industrielle n'hésite pas à pomper l'eau pourtant nécessaire à la vie et à l'agriculture des populations avoisinantes. Dans les denrées alimentaires ou les plantes pour les agrocarburants exportées à la suite d'accaparements, il y a une très importante exportation d'eau «virtuelle» (irrigation nécessaire au développement des végétaux exportés). Une ressource pourtant essentielle pour l'alimentation de tous alors que les sécheresses et les inondations sont en forte augmentation et de plus en plus dramatiques. *A contrario*, l'agriculture vivrière (dans laquelle le travail humain est

important et les surfaces cultivées sont de petites tailles) ne gaspille pas l'eau, ni ne l'exporte. Cela, alors que les rendements à surface égale y sont de cinq à dix fois plus élevés. De plus, elle ne produit pas ou très peu de gaz à effet de serre (GES). Non seulement l'agriculture productiviste consomme énormément d'eau, détruit la biodiversité, les forêts, les sols agricoles, pollue l'air, l'eau douce, les océans avec ses intrants chimiques, mais en plus elle réchauffe gravement le climat : 30% des émissions globales de GES pour la partie production agricole et élevage, et de 44 à 57% si l'on n'oublie pas les énormes émissions dues

Pornic, un «cas d'école» français

En automne 2018, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, l'organisme chargé de protéger les terres agricoles de la spéculation) a permis à un agro-industriel d'accéder à 450 hectares sur la commune de Pornic. Cela malgré la candidature de plusieurs jeunes paysans, l'opposition de la mairie et de la majorité des agriculteurs locaux. Cet ensemble de quatre fermes importantes avec bâtiments aurait pu permettre d'installer des dizaines de jeunes paysans (5 à 10 éleveurs, 20 paysans boulangers et des maraîchers bio). En plus de participer à la mort de nos campagnes, ce grand projet céréalier chimique menace également notre patrimoine naturel : prairies, haies et zones humides.

▼ Depuis plusieurs années, l'accaparement des terres est partout devenu une très grande préoccupation



aux déforestations volontaires par le feu et si l'on y rajoute la partie transformation, distribution, gaspillage... qui lui est intrinsèquement liée.

Cette prédation agro-industrielle et son cortège d'externalités négatives, gravissimes pour la vie actuelle et à venir des terriens, est-elle nécessaire pour nourrir le monde? Certainement pas quand on connaît la part de 75% conservée par l'agriculture paysanne dans l'alimentation de la population mondiale. Alors qu'on les justifie prétendument pour nourrir le monde, ces destructions ne pourront apporter in fine que la famine. A contrario, si l'on accepte que l'agriculture soit dédiée au profit, un scénario dans lequel chaque personne doit manger 50 à 100 kg de viande et encore plus de produits laitiers chaque année, comme les européens, les étasuniens, voire maintenant les chinois et bientôt les indiens, alors continuons à développer les accaparements et l'industrialisation agricole. Ce qui ne pourra se faire sans augmenter encore les déforestations déjà dévastatrices et le vol des terres.

Pourtant des changements en cours laissent penser qu'un autre monde est possible!

Un peu d'espoir

Au Sud, de très nombreuses populations résistent aux accapareurs. Dans les pays industrialisés, de plus en plus de personnes comprennent que la viande, le lait, les agrocarburants sont des vecteurs du désastre. Une décroissance de la consommation de protéines animales est en cours, à terme ce mouvement, s'il continue, libérera des terres. Pour faire un kilo de viande ou de lait il faut environ dix kilos de céréales, des centaines de kilos de fourrage, auxquels il faut ajouter des milliers de litres d'eau. Ainsi, le développement rapide d'une agriculture biologique non industrielle (ferme en polyculture-polyélevage) liée à une consommation de protéines animales en forte diminution pourraient stopper les désastres du réchauffement climatique. La diminution des surfaces dédiées à l'agriculture productiviste, une agroécologie véritable, un couvert végétal permanent, plus une reforestation des surfaces libérées, permettraient non seulement de recapter une partie du CO₂ émis, mais en plus réduiraient fortement l'accaparement des terres, voire le feraient disparaître.

De l'affrontement entre ces deux (agri) cultures dépend notre avenir à tous

Un immense affrontement se produit actuellement entre deux projets agricoles. D'un côté celui qui respecte les terres, le vivant et se donne les moyens de créer un avenir pour l'ensemble des terriens (humains, animaux et végétaux) donc un projet qui prend en compte les générations futures. L'autre, sans autre vision que l'immédiateté du profit, base sa stratégie sur l'expansion de l'agrobusiness, donc sur l'accroissement des quantités produites, et transformées, le gaspillage, etc.

Ce qui nécessite accaparements des terres, déforestations et pollutions. Dans ce système, agriculture, transformation et distribution n'existent que pour les profits avec le faux prétexte de nourrir le monde: il faut produire le maximum de protéines végétales pour les transformer en protéines animales. Commercialiser un kilo de viande transformée en steaks, nuggets, pizza, etc., ou un litre de lait transformé en yaourts, fromages etc., rapporte des dizaines, voire des centaines de fois plus de bénéfices que de vendre un kilo de blé en brut ou un litre de lait sans transformation. À la sortie de la ferme, le prix d'un kg de blé ou de maïs est de

Aujourd'hui 75% de la population mondiale est nourrie par l'agriculture vivrière et familiale avec seulement 25% des terres agricoles

0,20 euro, celui d'un litre de lait est de 0,30 euro. C'est pourquoi 70% à 80% des terres agricoles sont dédiées directement ou indirectement à la viande et au lait, même si une partie grandissante sert désormais à la production d'agrocarburants et d'huile de palme. Pourtant encore aujourd'hui 75% de la population mondiale est nourrie par l'agriculture vivrière et familiale avec seulement 25% des terres agricoles, et très peu de protéines animales.

Pays développés! Jusqu'à quand?

Une caractéristique mal comprise et pourtant déterminante des pays que l'on dit «développés» est la disparition des agriculteurs. Ils ont été remplacés par les machines à pétrole, la chimie et le libre-échange des denrées alimentaires. Une nourriture peu chère – si l'on ne prend pas en compte ses externalités négatives – achetable uniquement dans les quelques réseaux de la grande distribution, souvent prête à manger, a amené une forme de confort alimentaire et un assouplissement des consciences. Les contre-indications de cette «médication alimentaire moderne» sont pourtant aussi visibles que gravissimes. On assiste à une

▼ Agriculture de subsistance



▲ *Le mode actuel de consommation occidentale est clairement destructeur de paysannerie*

progression incroyable des maladies non transmissibles comme l'obésité, le cancer, le diabète, les maladies neurodégénératives et psychiatriques, plus la perte complète d'autonomie alimentaire d'une grande partie des populations. Tout ça pour se droguer toujours plus aux écrans. L'aveuglement et le déni sont saisissants. Alors que l'effondrement a commencé avec l'accélération brutale du réchauffement, l'immense perte de biodiversité animale et végétale, quelques effondrements, plus importants encore, pourraient faire revenir de terribles famines, y compris dans les pays du Nord. Quel serait l'impact d'un effondrement équivalent à celui de la deuxième guerre mondiale en Europe sur notre capacité d'approvisionnement? Sachant qu'à cette époque, si la majorité de la population a pu manger – parfois très mal, mais sans mourir de faim – c'est grâce à l'existence d'une agriculture vivrière et familiale pratiquée en France par un quart de la population.

Si nous ne réagissons pas rapidement face à la destruction des agricultures paysannes locales et respectueuses de notre biotope, plus résilientes aux chocs à venir, plus humaines et plus solidaires, ce confort qui nous tient bien à l'abri pourrait se transformer en sauve-qui-peut.

**Nicolas Sersiron, ex-président du CADTM France, auteur du livre « Dette et extractivisme » (CADTM, éditions Utopia). Après des études de droit et de sciences politiques, il a été agriculteur-éleveur de montagne pendant dix ans. Dans les années 1990, il s'est investi dans l'association Survie aux côtés de François-Xavier Verschave (Françafrique) puis a créé Échanges non marchands avec Madagascar au début des années 2000. Il a écrit pour « Le Sarkophage », « Les Z'indignés », « les Amis de la Terre », CQFD... Il donne régulièrement des conférences sur la dette ■*

Notes

- 1- Source GRAIN: <https://www.grain.org/fr/article/entries/5508-accaparement-mondial-des-terres-agricoles-en-2016-ampleur-et-impact>
- 2- <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28498-accaparement-des-terres-corruption-et-crime-industriel-mise-a-jour>
- 3- Le Monde Diplomatique, septembre 2018
- 4- « Brésil: Bolsonaro encourage les massacres dans les zones agricoles et l'holocauste écologique » par Felipe Milanez, CADTM, Oct. 2018. <http://www.cadtm.org>

Terre de Liens

Pour la préservation des terres agricoles et l'installation paysanne en agriculture biologique



© Terre de Liens Rhône-Alpes

■ Il y a dix-sept ans, plusieurs acteurs du développement rural, de l'éducation populaire, de l'agriculture biologique et biodynamique, de l'économie solidaire et de la finance éthique créaient Terre de Liens. Ce mouvement citoyen, qui siège dans la Drôme, est présent dans toutes les régions de la France métropolitaine ainsi qu'en Corse; il a permis de préserver près de 6 000 hectares de terres agricoles.

Par Constance Gard*

La disparition de cent fermes par semaine en France n'a, pour Terre de Liens, rien d'une fatalité. Parce que l'avenir peut offrir bien d'autres perspectives aux terres et à l'agriculture, le mouvement a inventé de nouveaux outils capables d'enrayer la disparition des terres et de faciliter l'accès au foncier agricole pour des installations paysannes. La fédération nationale, la fondation, la foncière ainsi qu'un réseau de dix-neuf associations Terre de Liens s'unissent au quotidien pour acquérir des terres agricoles, en assurer la préservation à long terme par un usage écologique, mettre ces terres en location à des paysans, et inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole en réunissant citoyens, décideurs et acteurs agricoles autour de ces perspectives. En 2020, le mouvement possède 220 fermes à son actif, l'équivalent de 6 000 hectares de terres qui sortent ainsi définitivement du marché spéculatif et sont assurées d'être maintenues dans leur vocation agricole.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, chère à Terre de Liens, est assurée grâce au bail rural environnemental signé pour toute la durée de leur activité agricole par les fermiers, qui font appel à la mention Nature & Progrès, à la certification AB ou à Demeter. Les différentes clauses peuvent ainsi viser les modes

de culture, la rotation des sols, la non-pollution de cours d'eaux, etc. Diagnostic des sols, chantiers collectifs et plantations de haies, sont autant de critères qui tiennent à cœur aux fermiers. Dans un souci environnemental et économique et afin de favoriser la création de liens entre citoyens, plus de 80% des fermes Terre de Liens pratiquent la vente directe, sans intermédiaire.

En 2020, le mouvement possède 220 fermes à son actif, l'équivalent de 6 000 hectares de terres qui sortent ainsi définitivement du marché spéculatif

Citoyens et partenaires coopèrent

Grâce à leur soutien, bénévoles, adhérents, donateurs et actionnaires apportent leur pierre à l'édifice en permettant de faire aboutir le projet du mouvement. Terre de Liens s'entoure également d'un réseau de partenaires tels que les membres d'InPACT⁽¹⁾, qui vise à promouvoir une agriculture plus durable et à proposer des alternatives concrètes aux agriculteurs sur leur exploitation. Fin 2019, Terre de Liens a signé avec la LPO une convention de partenariat⁽²⁾ et rappelé l'importance de réconcilier agriculture et biodiversité. L'objectif principal est de favoriser les

échanges et les initiatives communes, dans le but de contribuer à la transition du modèle agricole et alimentaire actuel vers un modèle durable sur les plans économique, social et environnemental. Terre de Liens, c'est aussi un accompagnement des collectivités territoriales partout en France, pour permettre l'émergence de projets agricoles sur un territoire, apporter de l'expertise et du conseil pour la maîtrise foncière, et offrir des outils opérationnels pour l'acquisition, dans un souci de "zéro artificialisation nette". À Moëlan-sur-Mer, où le maire vient de permettre la mise en culture de parcelles agricoles laissées à l'abandon, Terre de Liens Bretagne a proposé une méthodologie d'animation et d'accompagnement des propriétaires et de la commune (lire p. 36-38). Grâce à son expertise et sa persévérance, l'association a contribué à créer des emplois agricoles,



© Terre de Liens Rhône-Alpes

L'originalité du mouvement Terre de Liens vient d'une triple articulation

- **La Fédération** et ses 19 associations territoriales mobilisées dans toutes les régions de France: ce réseau associatif accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles, et permet à Terre de Liens d'être ancré dans une dynamique citoyenne et locale.
- **La Foncière**: outil d'épargne solidaire et d'investissement ouvert aux citoyens, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale. Le capital cumulé sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées.
- **La Fondation**: reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir des dons, legs et donations de fermes. En France, elle est la seule fondation ayant pour mission d'accepter et de conserver sans les revendre des terres agricoles, puis d'y assurer un usage responsable à long terme.



aider à l'installation de paysans et à développer l'agriculture biologique, tout en luttant contre la spéculation foncière et l'artificialisation des sols. Du côté de la Champagne-Ardenne, la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, qui souhaitait installer des maraîchers pour favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective, a sollicité Bio en Grand Est et Terre de Liens Champagne-Ardenne pour réaliser l'étude de faisabilité et la recherche de porteurs de projets. En 2019, la collaboration entre les différentes parties a donc abouti à la signature d'un bail rural environnemental entre l'agriculture et la collectivité.

Pour aller plus loin dans cette démarche, Terre de Liens et ses partenaires, la FNAB et Le Basic ont créé le convertisseur PARCEL – Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale⁽³⁾, qui permet de calculer le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation du territoire. Nous apprenons ainsi qu'une relocalisation intégralement en bio de l'ensemble

exemple le réseau *Access to Land* qui sensibilise aux enjeux et solutions concernant l'accessibilité à la terre. Le mouvement se mobilise pour peser sur les décisions européennes en matière agricole et contribuer à la réforme de la PAC pour limiter la concentration foncière, développer l'emploi agricole et soutenir des pratiques véritablement écologiques. La plateforme Pour une autre PAC, dont fait partie Terre de Liens, a récemment élaboré un projet complet de réforme pour la PAC post 2020⁽⁴⁾, relevant de nombreux défis, de l'encadrement des marchés agricoles à l'accompagnement de la transition agroécologique.

C'est donc à différents niveaux que Terre de Liens agit, en France comme en Europe, en faveur d'un changement de trajectoire agricole, alimentaire, environnemental et sociétal ■

**Constance Gard, responsable des relations publiques pour Terre de Liens*

CONTACT

www.terredeliens.org

Notes:

- 1- Le pôle InPACT est une plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles: l'InterAFOCC, la FADEAR, le Réseau CIVAM, Accueil Paysan, le MRJC, Terre de Liens, L'Atelier Paysan, Nature et Progrès, le MIRAMAP, Solidarité Paysans
- 2- <https://terredeliens.org/la-po-et-terre-de-liens.html>
- 3- <https://parcel-app.org/>
- 4- <https://terredeliens.org/lettre-ouverte-aux-paysans>

Le mouvement se mobilise pour peser sur les décisions européennes en matière agricole et contribuer à la réforme de la PAC pour limiter la concentration foncière

de l'alimentation des Français, associée à une réduction de la moitié de leur consommation de viande impliquerait 420 000 nouveaux emplois agricoles, +36% de biodiversité, -43% de gaz à effet de serre et -56% de déforestation importée. Une belle perspective se dégage de cet outil, dont peut s'emparer chaque acteur de la transition agricole et alimentaire en cours.

Au-delà des frontières

Les enjeux qui mobilisent Terre de Liens ne sont pas cantonnés au territoire français puisque le foncier agricole traverse des temps difficiles partout en Europe. Depuis dix ans, Terre de Liens soutient le développement d'organisations tournées vers l'accès à la terre, en animant par

Qui sont les fermiers Terre de Liens ?

À Terre de Liens, les fermiers sont plus de 60% à être « hors cadre familial » c'est-à-dire non issus du monde agricole, contre 30% à l'échelle nationale. Âgés de 37 ans en moyenne, ils sont plus jeunes que l'agriculteur français à l'échelle nationale, et s'installent plus tardivement que la moyenne, après avoir déjà travaillé entre 7 et 9 ans. Ils sont également plus diplômés que la moyenne: 25% d'entre eux ont un niveau d'études supérieur à Bac + 5. Par ailleurs, plus de 30% des fermiers Terre de Liens sont des femmes. Les fermiers Terre de Liens sont à l'image d'une nouvelle génération d'agriculteurs pour qui devenir paysan est une étape.

▼ 21 hectares avec bâti pour poly-élevage de chèvres dans l'Orne



©Terre de Liens

©terredeliensnormandie

Une commune bretonne impose l'agriculture bio et paysanne à 400 propriétaires

■ En recourant à une procédure méconnue du Code rural, le maire de Moëlan a permis de mettre en culture des parcelles agricoles privées laissées à l'abandon. Une trentaine d'emplois doivent être créés d'ici deux ans et l'autonomie alimentaire de la commune sera renforcée.



©DR

▲ « Ces terres bientôt donneront des légumes biologiques » – Marcel Le Pennec, maire de Moëlan-sur-Mer

Par Jérôme Le Boursicot (Reporterre) *

Coup de force ou idée de génie ? À Moëlan-sur-Mer (7 000 habitants), dans le Finistère, la municipalité pousse plus de 400 propriétaires à louer d'anciennes terres agricoles inoccupées à des paysans. Objectif : stimuler l'économie locale via l'agriculture biologique, tout en luttant contre la forte spéculation foncière et l'artificialisation des sols.

Les élus utilisent une procédure méconnue du Code rural, jamais employée à une telle échelle : la mise en valeur de terres incultes. C'est une initiative publique enclenchée dans l'intérêt général, qui peut aller jusqu'à l'obligation de mise en culture. Résultat : des paysans s'installent en agriculture bio sur ces friches agricoles, trop heureux de passer outre la pression foncière qui constitue un frein majeur au développement de l'agroécologie.

La perte de terres agricoles est massive en Bretagne

« À la clé, une trentaine d'emplois créés d'ici deux ans sur plus de 120 hectares », s'enthousiasme le maire, Marcel Le Pennec. De quoi approvisionner en aliments sains la restauration collective (cantines scolaires, Ehpad, hôpitaux, etc.) de la commune et les agglomérations de Quimperlé et Lorient. La production devrait aussi permettre de

créer le premier marché bio de Moëlan. En plus de relocaliser l'économie, l'élu veut « reconstruire la mosaïque paysagère d'autrefois » et favoriser le retour de la biodiversité dans sa commune. L'initiative, « une première », est scrutée par le ministère de l'Agriculture et les collectivités locales, assure le maire. La démarche est « reproductible partout », ajoute Lysiane Jarno, animatrice-coordinatrice de Terre de liens en

Rien que dans le Finistère, le département estime à plus de 60 000 hectares la superficie des friches agricoles sur son territoire

Bretagne. Pour elle, il est urgent de remettre en culture ce foncier agricole en friche. Car ces terres « empêchent l'autonomie alimentaire fondée sur l'agriculture bio, locale et respectueuse des territoires ».

L'enrichissement génère en effet « un foncier inculte au moins autant responsable de la perte de terres agricoles que le phénomène d'artificialisation », ont conclu deux députés dans un rapport de décembre 2018.

Et cette perte de terres agricoles est massive en Bretagne, « première région agricole » : une surface équivalente au Champ-de-Mars parisien (24,3 hectares) est perdue toutes les deux heures, a calculé Terre de liens. L'association évoque donc un potentiel énorme. Rien que dans le Finistère, le département estime à plus

▼ En Bretagne comme ailleurs, les côtes, très prisées, sont soumises à l'artificialisation

©Odile Cognard





©Guimperlé terre océane

▲ *Faute de pouvoir vivre de la pêche comme par le passé, Moëlan se tourne vers ses terres*

de 60.000 hectares la superficie des friches agricoles sur son territoire.

Redonner leur vocation agricole à ces parcelles très fertiles

Pour comprendre le projet de Moëlan, il faut prendre la direction des friches concernées, nichées au cœur d'un paysage de bocage. Toujours classées agricoles dans le cadastre, ces parcelles forment désormais un maquis souvent impénétrable, composé de ronces, d'arbrisseaux ou de jeunes arbres. Ce sont les seuls vestiges d'une agriculture vivrière pas si ancienne.

«Pendant un siècle, jusque dans les années 1970, Moëlan vivait encore de la pêche, raconte le maire, ancien biologiste marin. Les pêcheurs étaient aussi paysans.» Leurs parcelles, des bandes côtières courant jusqu'à la mer étaient fertilisées avec des algues ramassées sur la plage. La polyculture élevage était alors de mise sur ces terres très riches : quelques vaches, cochons et poules côtoyaient céréales et légumes.

La commune littorale a longtemps vécu de la mer, mais au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les machines ont commencé à remplacer les humains dans les champs. Les petits paysans

▼ *Les friches forment un maquis impénétrable*



©Reporterre

ont délaissé leurs terres. Et les héritages successifs ont multiplié le nombre de petites parcelles dispersées et possédées par plusieurs propriétaires à la fois. «Au bout de quelques dizaines d'années, ces terres morcelées n'ont plus intéressé personne», assure Marcel Le Pennec.

En 2014, Marcel Le Pennec a été élu maire. Voyant la mer se vider et le port de Moëlan n'abriter plus que quatre bateaux de pêche, il s'est tourné vers la terre. Son but : «Redonner leur vocation agricole à ces parcelles très fertiles.» C'est là qu'Erwan Gourlaouen, conseiller muni-

Dans le cahier de doléances laissé à disposition à la mairie, les propriétaires concernés ont plébiscité le bio

▼ *Julien Doineau, maraîcher sur les nouvelles terres de Moëlan*



©Reporterre

cipal et ingénieur agronome, a proposé «un truc qui n'a jamais été fait mais qui existe dans le Code rural» : les articles L125-1 et suivants prévoient «que les friches agricoles ne doivent pas exister», résume le maire. Qui explique : «Quand un terrain agricole contient des friches depuis au moins trois ans, les autorités peuvent demander aux propriétaires de les mettre en culture eux-mêmes ou de les louer à des agriculteurs qui le feront.»

Une commission communale pour mener à bien le projet

Le maire a présenté son projet aux habitants : agriculture bio, débouchés locaux, préservation d'une partie des friches. «Dans le cahier de doléances laissé à disposition à la mairie, les propriétaires concernés ont plébiscité le bio», relate l'élu.

C'est le début d'une aventure de cinq ans. Informé de cette volonté de recourir à la procédure du Code rural, le conseil départemental du Finistère a chargé une commission d'aménagement foncier de recenser les zones dans lesquelles il serait d'intérêt général de remettre en valeur les parcelles incultes (en friche) ou manifestement sous-exploitées (sans véritable valorisation agricole).

Résultat : 120,4 hectares correspondant à plus de 1200 parcelles ont été choisis. Soit un gros tiers des 350 hectares de terres agricoles inoccupées de la commune. Le reste a été laissé à la nature. Dans la foulée, le département a créé une commission communale pour mener à bien le projet. Celle-ci consulte les propriétaires concernés, avant de déterminer si leur parcelle doit rester en friche ou avoir un usage agricole.

Julien Doineau fait partie des paysans candidats. Il est déjà propriétaire d'une petite parcelle de 2.000 m², où poussent de succulents physalis (on a goûté), d'appétissantes pommes à cidre

et autres fruits et légumes. Comme tous les néopaysans, Julien Doineau a connu la galère de l'accès au foncier. Il n'a donc pas hésité à se porter candidat pour mettre en culture des terrains en friche voisins du sien. De quoi porter sa surface cultivée à 1 ha, un espace qu'il juge suffisant pour vivre de son activité. La préfecture a donné son accord, «qui vaut bail de location», précise-t-il.

Tous les propriétaires conservent la propriété des terres

Sans le fameux article du Code rural, l'installation de ce maraîcher sur les friches aurait été impossible: ces terres concernent plus de 30 propriétaires; des particuliers, qui, pour certains, espèrent bien revendre leur parcelle si proche de la mer à prix d'or, pourvu qu'elle devienne un jour constructible.

C'est tout l'intérêt du projet conduit à Moëlan: les pouvoirs publics (municipalité, département, région, préfecture) s'unissent pour regrouper de petites parcelles en lots cultivables

C'est là tout l'intérêt du projet conduit à Moëlan: les pouvoirs publics (municipalité, département, région, préfecture) s'unissent pour regrouper de petites parcelles en lots cultivables. Et obligent tous les propriétaires à les mettre en culture eux-mêmes ou à les louer à des paysans. Seulement voilà, «à moins d'aller vendre ses carottes à 50 km de Moëlan, c'est mieux d'avoir de bonnes relations de voisinage avec les propriétaires», juge Julien Doineau. Le maraîcher met donc un point d'honneur à dialoguer avec chacun d'eux.

Le dialogue peut être compliqué entre les partisans du projet et ses détracteurs, des opposants très minoritaires selon le maire et Terre de liens. Pétition contre l'initiative municipale, recours devant le tribunal administratif, confrontation

▼ *La beauté des côtes pousse à la spéculation: certains espèrent vendre leur parcelle si proche de la mer à prix d'or, pourvu qu'elle devienne un jour constructible.*



▲ *Vente directe de légumes bio à Moëlan*

par articles interposés dans la presse locale... Et même des «menaces» et «intimidations» subies par des élus au début de l'initiative, ajoutent certains d'entre eux.

Il y a d'abord eu la colère des exploitants historiques de la commune, attachés aux pratiques intensives en chimie et réclamant les friches pour eux. Puis la grogne est venue des propriétaires mécontents. Ceux-ci évoquent un «projet autoritaire» fondé sur une «loi d'un autre âge». Certains dénoncent une «spoliation» et une atteinte à «la jouissance de la propriété».

Reste que «tous les propriétaires conservent la propriété des terres», rétorque Lysiane Jarno, de Terre de liens. L'association et le Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère ont mené des ateliers afin, notamment, d'accompagner les propriétaires pour que le projet corresponde dans la mesure du possible à leurs besoins. Le maire admet que la procédure peut être perçue comme «violente» par les propriétaires. En tout cas, pour l'heure, les opposants n'ont pas pu empêcher le projet de suivre son cours.

Ces opposants mettent en avant une décision du tribunal administratif de Rennes en leur faveur. L'institution judiciaire a en effet annulé la délibération du conseil départemental du Finistère qui déclenche la procédure de mise en valeur des terres incultes. Condamnée à verser 1 500 euros au Syndicat départemental de la propriété rurale du Finistère, la collectivité locale évoque un simple «vice de forme». Elle «prend acte de la décision du tribunal administratif, qui ne remet pas en cause l'intérêt du projet, et envisage sérieusement de faire appel», ajoute le cabinet de la présidente du conseil départemental, Nathalie Sarrabezolles.

Retour à la biodiversité

Autre obstacle à franchir: le défrichage. L'opération a commencé pour Maël Dameron et Fanny Kernén, dont le projet agroécologique mêle élevage de chèvres et activité de paysan-boulangier sur une cinquantaine d'hectares. Mais le coût (de 40 000 à 80 000 €) est si élevé qu'ils craignent de devoir abandonner leur installation à

Moëlan, car l'aide financière que les collectivités leur promettaient pour le défrichage pourrait se transformer en simple prêt à taux zéro.

Et puis, pourquoi défricher ces terres où la nature reprend ses droits depuis belle lurette? La question a fait débat au sein de l'association Bretagne vivante, pionnière en matière de protection de la nature. Mais, impliquée très tôt, elle a été écoutée: de vastes zones (boisées ou près des côtes) resteront en friche. En outre, «le projet agricole, qui doit multiplier les milieux variés, sera une force pour rendre sa biodiversité au bocage», opine Jean-Pierre Roullaud, membre de Bretagne vivante.

Le projet agricole, qui doit multiplier les milieux variés, sera une force pour rendre sa biodiversité au bocage

Jean-Pierre Roullaud, membre de Bretagne vivante

Les autres porteurs de projet participeront eux aussi au renouveau de la nature moëlanaise. Tout un écosystème pourrait bientôt naître dans la commune: de l'arboriculture, des plantes aromatiques et médicinales, des fleurs coupées, et même une ferme maraîchère d'insertion (membre du réseau Les Jardins de Cocagne) pouvant à terme employer jusqu'à une dizaine de personnes en difficulté ■

*Ce reportage de Jérôme Le Boursicot, est paru le 27 janvier 2020 sur le site de Reporterre, quotidien de l'écologie en ligne. Ce média, gratuit mais que vous pouvez soutenir, aborde les problématiques écologiques, économiques et sociales sous un angle très critique du capitalisme. Financé essentiellement par ses lecteurs les plus militants pour qu'il conserve sa totale indépendance, Reporterre est accessible à tous: www.reporterre.net.

Reporterre
le quotidien de l'écologie